

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

du vendredi 18 décembre 2020 à 18h00

Présents : M. Christian DUHAUT – Président, M. Michel FERREIRA – vice-président, M. Frédéric CHAUD – vice-président, M. Philippe MENDEZ-DIAZ – vice-président, M. Franck GONNORD, Mme Angélique ROJAS, M. Patrick BERNARD

Excusés représentés : Néant

Excusés : M. Jean-Marc CÉLIÈ

Membre en exercice : 8 – **Votants** : 7

Le Président de l'assemblée désigne Mélanie Eymery comme secrétaire de séance.

1 – Tarif de l'assainissement

Contexte :

Monsieur le Président rappelle que :

- suite au transfert de la compétence collecte par les communes membres du syndicat,
- il appartient au Conseil Syndical de fixer le montant de la part fixe liée à l'assainissement ainsi que le montant au mètre cube.

Monsieur le Président rappelle les tarifs en vigueur actuellement :

- Prix de l'abonnement : 42 €
- Prix du m³ : 1,31 €

Monsieur le Président indique que la redevance de modernisation des réseaux dépend de l'agence de l'eau qui révisé sa tarification annuellement.

Monsieur le Président explique que le SIARV doit profiter de l'opportunité de bénéficier des taux d'intérêt bas et du plan « rebond » de l'agence de l'eau afin de faire réaliser un maximum de travaux sur le réseau de collecte de l'assainissement.

Proposition :

Monsieur le Président propose d'instaurer une nouvelle tarification à compter de 2021 :

- Prix de l'abonnement : 50 €
- Prix au m³ : 1,31 €

Monsieur le Président indique que les anciennes délibérations concernant les tarifs de l'assainissement sont abrogées, que les nouveaux tarifs sont pris sans limite de temps, et que cette délibération pourra être abrogée par une nouvelle délibération instituant la nouvelle tarification de l'assainissement.

Vote : POUR à l'unanimité

2 – La Motte d'Aveillans – Étude assainissement quartier « la Grand Raye »

Contexte :

Monsieur le Président explique que la commune de La Motte d'Aveillans étudie la rénovation des réseaux d'eau potable sur le quartier de « la Grand Raye ».

- Certaines parties de ce quartier ne sont pas en séparatif pour l'assainissement : environ 30 logements

Proposition :

Monsieur le Président propose de profiter du chantier d'eau potable pour réaliser la mise en séparatif dans ce quartier.

Monsieur le Président propose de demander :

- au bureau d'étude SAFEGE

- un chiffrage pour la partie assainissement de ce projet

Vote : POUR à l'unanimité

3 – Notre Dame de Vaulx – Problème de refoulement dans une maison

Contexte :

Monsieur le Président explique qu'en cas d'orage, le transit intercommunal du SIARV refoule dans une maison située à l'ancienne gare de la commune de Notre Dame de Vaulx.

Proposition :

Monsieur le Président propose d'installer :

- un clapet anti-retour au raccordement de cette maison :
 - montant matériel estimé suivant devis 1 265 € HT
 - main d'œuvre assurée par les agents de la commune de Notre Dame de Vaulx (2 agents sur 1 journée)
- Installer un évent en aval :
 - montant estimatif matériel : 1 000 €
 - main d'œuvre assurée par les agents de la commune de Notre Dame de Vaulx (2 agents sur 1 journée)

Vote : POUR à l'unanimité

Questions diverses :

Néant

Fin de séance à 19h00